



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 02 mars 2020

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes »

(Loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire)

Il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » est **déposé pendant trente jours à partir du 2 mars 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus** à la maison communale de Sanem où le public peut en prendre connaissance dans le Service de l'Urbanisme et du Patrimoine immobilier pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Les documents sont également publiés sur le site internet de la Commune de Sanem (<http://www.suessem.lu>).

Toutes les **observations** concernant le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins **dans les 45 jours** à compter de la publication du dépôt à la maison communale de Sanem, **soit jusqu'au 16 avril 2020 inclus**, le tout sous peine de forclusion – le cachet de la poste faisant foi.

Une **réunion d'information** pour les habitants est organisée en présence du ministre de l'Aménagement du territoire et de la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 3 mars 2020 à partir de 18h00 au Lycée Robert Schuman Luxembourg, Salle Rosemarie Kieffer, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Pour le Bourgmestre empêché,

Georges Engel
Échevine
Simone Asselborn-Bintz